

Vision de la nouvelle législation

La nouvelle législation sur les ressources minérales vise plusieurs objectifs. Au cours de la dernière année et demie, le comité directeur intergouvernemental a jeté les bases de la vision à long terme d'un nouveau régime.

La nouvelle législation donnera un cadre aux activités de prospection, d'exploration, de mise en valeur et de production minières ainsi que de remise en état et de fermeture de sites, tout en reconnaissant les différences fondamentales entre le secteur du quartz et celui des placers. Elle devrait améliorer la gestion des ressources minérales du Yukon dans le respect des droits des peuples autochtones et de manière à renforcer l'économie du territoire, à favoriser la concurrence et la responsabilisation de l'industrie minière, à protéger l'environnement, à permettre l'intégration d'autres utilisations et modes de valorisation du territoire et à répondre aux besoins actuels de la population.

Voici les principes provisoires sur lesquels s'appuie cette vision de l'avenir.

Buts de la nouvelle législation

- Assurer le respect des droits ancestraux et issus de traités et promouvoir la réconciliation
- Créer les conditions nécessaires à une industrie minière viable, concurrentielle et responsable
- Produire des avantages économiques pour les générations d'aujourd'hui et de demain
- Contribuer au bien-être individuel et social et à la santé des collectivités
- Protéger l'environnement et la santé des écosystèmes
- Établir les responsabilités de l'industrie relativement à ses activités et à leurs effets
- Assurer la collaboration avec les gouvernements autochtones et la participation de ceux-ci
- Réglementer les projets miniers de façon efficiente, efficace et transparente

Questions

1.1 Avez-vous des commentaires ou des réserves quant aux principes provisoires proposés? Y a-t-il d'autres points à prendre en compte selon vous?

